

## COMMUNE DU TALLUD

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 octobre 2016

L'an deux mil seize, le dix-huit octobre, le Conseil Municipal de la Commune du Tallud dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. VOY Didier, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 octobre 2016

PRESENTS : M VOY, M CUBAUD, Mme THIBAUT, Mme GAUDIN-LESURTEL, M VOGEL , M GAUTREAU, M DEVINCENZI, Mme GEOFFRION, M BAUDRY, M DAVID, Mme PACAULT, Mme METAIS, M COHÉ, Mme AIMARD, M CHARON

ABSENTS EXCUSES : M BILLEROT donne pouvoir à Mme THIBAUT  
Mme PERONNET donne pouvoir à Mme POUPARD  
Mme FOURRE donne pouvoir à Mme METAIS

ABSENT : Mme POUPARD

SECRETAIRES DE SEANCE : Mme AIMARD et M CUBAUD

Le compte rendu du conseil municipal du 27 septembre 2016 est adopté à 17 voix pour et 1 abstention.

#### **1. Approbation du Bilan d'Activité Communautaire (BAC) 2015**

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le Bilan d'Activité Communautaire 2015 qui présente l'activité et les projets récents de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, ainsi que les principales perspectives.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de bien vouloir prendre acte de la communication du rapport d'activité de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine pour l'exercice 2015.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide avec 16 voix pour et 1 abstention

- de prendre acte de la communication du rapport d'activité de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine pour l'exercice 2015

#### **2. Avenant n°2 à la mise à disposition de deux agents du service scolaire**

Monsieur Le Maire propose aux élus de faire un avenant à la convention du 16 septembre 2014 concernant deux agents de la collectivité en raison de l'ouverture d'une classe, de la modification de l'organisation entre 12h et 13h30 et de la surveillance du dortoir. Cette mise à disposition débiterait à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Il convient donc de modifier les mises à disposition suivantes des agents de la Ville de Le Tallud dans les services de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine. Il s'agit de :

- Mme Sylvie CHAIGNEAU, Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, à raison de 641 heures annuelles sur 1 607 heures annuelles au lieu de 874 heures annuelles pour des missions au Service Scolaire (scolaire, AEPS ou Garderie, Entretien école vacances).
- Mme Valérie BOUTET, ATSEM 1<sup>ère</sup> classe, à raison de 1 260,50 heures annuelles sur 1 499 heures annuelles au lieu de de 1 107 heures annuelles pour des missions au Service Scolaire (scolaire, AEPS ou Garderie, APS).

Après délibération, le Conseil municipal, décide à l'unanimité,

- a. de modifier les mises à disposition des deux agents de la Ville de Le Tallud dans les services de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine ainsi :
  - Mme Sylvie CHAIGNEAU, Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, à raison de 641 heures annuelles sur 1 607 heures annuelles au lieu de 874 heures annuelles pour des missions au Service Scolaire (scolaire, AEPS ou Garderie, Entretien école vacances).
  - Mme Valérie BOUTET, ATSEM 1<sup>ère</sup> classe, à raison de 1 260,50 heures annuelles sur 1 499 heures annuelles au lieu de de 1 107 heures annuelles pour des missions au Service Scolaire (scolaire, AEPS ou Garderie, APS).
- b. D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ces dossiers.

### **3. Tarif utilisation de la salle des fêtes pour une activité sportive**

Monsieur Le Maire explique à l'Assemblée Délibérante qu'une demande de location a été formulée par un professionnel pour louer la salle socioculturelle une fois par semaine dans le cadre d'une activité sportive.

Monsieur Le Maire propose aux élus le tarif de 15 euros par séance.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le tarif de 15 euros par séance et autorise le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

### **4. Location jardin de la cure**

Monsieur Le Maire explique à l'Assemblée Délibérante que depuis 2006, le jardin de la cure d'une surface de 506 m<sup>2</sup> est loué pour 50 euros par an à un particulier.

Cependant, cette délibération est devenue caduque suite au changement de locataire. Il s'avère donc nécessaire de reprendre une nouvelle délibération et de rédiger une convention avec le nouveau locataire.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de louer ce jardin au tarif de 50 euros et d'établir une convention avec le nouveau locataire et d'autoriser Le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

## 5. Etude préalable à l'aménagement de la chaussée d'Empince

Monsieur Le Maire rappelle aux élus que dans le cadre du projet Trame Verte et Bleue de la Région pour lequel la commune a été retenue, une étude spécifique relative à l'aménagement de la chaussée d'Empince a été confiée au Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet dans la perspective d'intégrer son futur contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) 2017-2021 afin de rétablir une continuité écologique, paysagère et d'améliorer le fonctionnement du Thouet.

En vue de définir les orientations d'aménagement sur le site d'Empince, la première phase de l'étude réalisée pour le compte du SMVT présente un diagnostic du site et trois scénarios d'aménagement :

1. Maintien de la ligne d'eau, curage et passe à poissons
2. Abaissement partiel de la ligne d'eau
3. Effacement de l'ouvrage

La décision finale quant au choix retenu reviendra à la commune, propriétaire du site.

Monsieur Le Maire invite donc les élus à se prononcer sur le choix de continuer ou non l'étude puis d'indiquer le scénario prioritaire assorti ou non d'un certain nombre de préconisations complémentaires.

Madame AIMARD intervient, avant le vote, pour déclarer que dans le cas des choix 2 et 3, il y aura pour conséquence une modification importante du paysage remettant en cause la dénomination de " plan d'eau " et qu'il conviendrait donc de prévoir dans le cadre de la trame verte et bleu un nouvel environnement paysager permettant à tous de se réappropriier le site qui devra rester un lieu de vie agréable pour tous.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de continuer/ de ne pas continuer l'étude d'aménagements de la chaussée d'Empince
- d'opter sur une poursuite de l'étude sur l'un des 3 scénarios d'aménagement
- d'accompagner éventuellement le scénario choisi d'un certain nombre de compléments d'étude

Monsieur CUBAUD ne prend pas part au vote en raison de sa qualité de Président du Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet.

Mme FOURRE est arrivée et a donc pris part au vote.

Après délibération, les résultats des votes sont les suivants :

Scénario 1 (maintien de la ligne d'eau, curage et passe à poissons) : 0 voix  
Scénario 2 (abaissement partiel de la ligne d'eau) : 0 voix  
Scénario 3 (effacement de l'ouvrage) : 14 voix pour et 2 abstentions

En conséquence, le Conseil Municipal, décide :

- de continuer l'étude d'aménagements de la chaussée d'Empince,
- d'opter sur une poursuite de l'étude sur la base du scénario 3,
- d'accompagner le scénario choisi d'un certain nombre de compléments d'étude :

- ✓ Prendre en compte les problématiques des riverains et mettre en place des mesures d'accompagnement (sécurisation des accès, respect des propriétés, tranquillité du site, berges, arrosage des jardins ...)
  - ✓ Valoriser le site par des aménagements paysagers qualitatifs accompagnant la renaturation du Thouet
  - ✓ Mener une réflexion sur les cheminements sur le site et les accès à la rivière
  - ✓ Remodeler le nouveau lit du Thouet en créant des zones diversifiées, assurant des zones profondes ...
  - ✓ Aménager des sites de pêche répondant aux différents usages (zones calmes et zones rapides)
  - ✓ Mettre en place des mesures d'accompagnement des exploitations agricoles (clôtures, abreuvoirs...)
  - ✓ Travailler à une valorisation patrimoniale et historique du site (signalétique, panneaux, photos...)
  - ✓ Poursuivre et renforcer la démarche de concertation (ensemble des usagers du site et riverains d'Empince jusqu'au lieu-dit Le Pont)
- d'autoriser Le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

#### **Questions diverses :**

- Demande de subvention de 400 euros pour la création d'une nouvelle association de « floorball»
- Lors de la commission générale du 11 octobre, il avait été abordé le problème du bruit et de la vitesse considérable des motards qui circulent et demeurent rue de saturne. Monsieur Le Maire a reçu les personnes susceptibles d'être les auteurs de cette nuisance.
- Madame GAUDIN-LESURTEL fait un compte-rendu du Conseil d'école qui a eu lieu le 17 octobre et révèle les difficultés rencontrées avec la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine. Les élus essaient de mettre en place le moyen d'intervenir plus rapidement dans les écoles afin de parer aux éventuelles petites réparations nécessitant l'achat de matériel.
- Mme GEOFFRION expose aux élus la mise en place du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) qui vise les enfants de 9 à 12 ans. Les enfants ont été reçus une première fois samedi 15 octobre. Il y a 3 collégiennes et 9 cours moyen. Les prochaines réunions se feront en deux fois, le vendredi de 15h45 à 16h30 sur le temps APS pour les CM et le samedi matin pour les collégiennes. Il est proposé de faire un Conseil Municipal un samedi matin avec ces jeunes.

La séance est levée à 22h45.

Fait et délibéré à Le Tallud, les jour mois et an que dessus et ont signé au registre MM. les membres présents.